

Le point de vue du chef économiste de Raiffeisen

Schöllenen plutôt que Winkelried



L'annonce par les Etats-Unis d'un accord dans le litige douanier, le vendredi 14 novembre, a fait souffler un vent de soulagement en Suisse. Le problème était ainsi levé. Après un bon trimestre, où des droits de douane prohibitifs de 39% s'appliquaient à la plupart des exportations suisses vers les Etats-Unis, ceux-ci devraient bientôt retomber à un niveau modeste de 15%, après ajustement des dispositions détaillées. Certains cercles ont néanmoins émis de très vives critiques.

Capitulation ou contrôle des dommages?

Il fut question de capitulation, la Suisse n'ayant même pas combattu. Il est difficile de vérifier si ces allégations sont exactes. La Suisse a fort légitimement négocié en coulisses et non sur la place publique. Car nous savons tous que le président américain peut vite s'irriter et réplique ensuite avec des moyens disproportionnés. Ce fut le cas pour le Canada, lorsqu'une vidéo anodine sur le libre-échange a contrarié Donald Trump au point de relever les droits de douane pour les produits canadiens de 10 points de pourcentage supplémentaires en plus des 35% déjà appliqués.

Vœu pieux ou pragmatisme

C'est méconnaître la réalité que d'exiger de la Suisse qu'elle mène un combat héroïque. Le volume des échanges de marchandises des Etats-Unis est plus que dix fois supérieur à celui de la Suisse, pourtant très axée sur le commerce, mais pénalisée par sa taille. Et à l'aune du produit intérieur brut, les Etats-Unis sont même trente fois plus grands. Les mesures de rétorsion maintes fois proposées, par exemple les tarifs d'importation sur le whisky américain ou les motocycles Harley-Davidson, ne seraient guère plus qu'une contrariété pour les Etats-Unis et ne constitueraient assurément pas un moyen de pression efficace. Elles ne seraient donc pas non plus une stratégie de négociation intelligente. Reconnaître la réalité est parfois amer, mais c'est certainement plus constructif. Il ne nous viendrait sans doute pas à l'idée de cogner Mike Tyson sans autre forme de procès, non?

Lorsque même des partenaires commerciaux bien plus puissants, tels que l'UE ou le Japon, battent en retraite et plient face à la pression américaine, comment la Suisse aurait-elle pu mener une lutte commerciale couronnée de

succès? Le pragmatisme est de mise. Or c'est précisément ce dont on fait preuve les chefs d'entreprises suisses lors de leur visite historique dans le bureau ovale de D. Trump. Ils ont également essuyé des critiques. Pourtant, ils ont juste réalisé avant la Suisse officielle que les conditions-cadres politiques avaient radicalement changé.

Gagner du temps

La Suisse gagne du temps grâce à cet accord. C'est une réussite en soi. Les choses peuvent changer. L'absence d'accord aurait en revanche signifié la poursuite des dommages causés par les droits de douane. Chaque mois supplémentaire avec des tarifs prohibitifs de 39% signifie que la demande américaine pour les produits concernés se reporte davantage sur d'autres biens, engendrant des problèmes existentiels pour certains fabricants. L'épisode brésilien confirme que le temps travaille pour la Suisse en cas d'accord douanier. Contrarié par la procédure judiciaire brésilienne à l'encontre de l'ancien président J. Bolsonaro, D. Trump a relevé les droits de douane pour les importations en provenance du Brésil à 50% durant l'été. Mais à la mi-novembre, il a de nouveau supprimé tous les droits de douane sur la viande de bœuf, le café et différents fruits en provenance du Brésil, puisque la hausse des prix des denrées alimentaires génère un mécontentement croissant dans la population américaine et fait chuter sa cote de popularité. Tôt ou tard, Donald Trump sera rattrapé par ses propres erreurs et apprendra que les droits de douane ne sont pas la solution à tous les problèmes et en génère au contraire de nouveaux. En ce sens, le temps travaille pour la Suisse, par exemple s'il devait s'avérer que les droits de douane réciproques sont illégaux.

Aucun prix de beauté

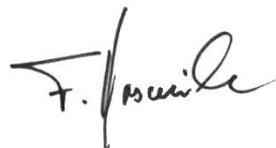
On peut comprendre la frustration engendrée par le chantage évident exercé à l'encontre de la Suisse. Mais il s'agit de garder la tête froide et de ne pas se laisser guider par les émotions. Elles sont rarement bonnes conseillères lors des négociations. En tant que petit pays exportateur, la Suisse n'a pas les meilleures cartes. Mais au moins le pays parvient-il avec cet accord douanier à ramener la charge pour l'économie exportatrice à un niveau gérable pour elle. Compte tenu de l'exonération des droits de douane sur les produits pharmaceutiques et de nombreux produits chimiques, le tarif

douanier effectif pour la Suisse n'est «que» d'environ 7%, l'un des tarifs douaniers US les plus bas en moyenne parmi toutes les grandes économies nationales. En raison de l'annulation des tarifs d'importation sur le café qui représente près des deux cinquièmes de toutes les exportations suisses de denrées alimentaires, les droits de douane effectifs devraient même être encore un peu plus bas.

Schöllenen plutôt que Winkelried

La Suisse ne remportera certainement pas de prix de beauté pour les différentes concessions, mais aussi la manière dont l'accord a été conclu. Mais ce n'est pas le plus important. Trop longtemps, la Suisse a voulu mener une politique exemplaire. Sans nécessité, elle a mis en œuvre le dispositif réglementaire Bâle III plus rigoureux pour les banques avant les places financières concurrentes importantes que sont les Etats-Unis, l'UE ou le Royaume-Uni. Précipitamment, elle a aussi introduit l'imposition minimale de l'OCDE avant même que l'on ne sache si celle-ci constituerait une norme

mondiale. A ce jour, deux tiers des Etats du globe n'ont pas mis en œuvre l'imposition de l'OCDE. Cet excès de zèle a inutilement affaibli la propre compétitivité. La Suisse doit renoncer à cette politique et privilégier l'intelligence. Et dans le conflit douanier avec les Etats-Unis, elle a tout intérêt à ne pas jouer les Arnold de Winkelried. Dans ses promesses à l'administration Trump, la Suisse ferait mieux de se souvenir d'une autre légende. Après leur pacte avec le diable, les Uranaïs avait d'abord envoyé un bouc sur le pont du diable au-dessus des gorges de Schöllenen.



Fredy Hasenmaile

Chef économiste

Raiffeisen Suisse

Editeur

Raiffeisen Suisse
Economic Research
The Circle 66
8058 Zurich Aéroport
economic-research@raiffeisen.ch

Internet

raiffeisen.ch/logement
raiffeisen.ch/placements

Publications

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications
raiffeisen.ch/marches-opinions

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque
Raiffeisen locale
raiffeisen.ch/web/ma+banque

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis.

Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraints respectifs (par exemple les prospectus [de base], le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB] / Key Information Document [KID], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall ou sur raiffeisen.ch. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraints ainsi que la brochure «[Risques inhérents au commerce d'instruments financiers](#)» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures.

Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le [rapport de gestion du Groupe Raiffeisen](#).

Raiffeisen Suisse ainsi que les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des [risques](#) inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.